

REGLEMENT DU POINT ACCUEIL JEUNES DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE INTERCOMMUNAL

Préambule

Le Point Accueil Jeunes (P.A.J) de l'Espace de Vie Sociale du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, est un équipement intercommunal. Il est géré par une équipe de salariés, et s'associe pour son fonctionnement, le concours d'intervenants vacataires, d'associations locales.

Le P.A.J est un lieu où des structures peuvent installer des tentes et profiter d'un cadre naturel riche (rivière, forêt...).

Il est situé au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (CCRIL) à la Trinité de Réville.

1 - Fonctionnement du service

a) Horaires d'ouverture

Le Point Accueil Jeunes est ouvert d'avril à septembre. Son accueil administratif est de :

- Lundi 09h00 – 12h30 // 13h30 – 17h30
- Mardi 09h00 – 12h30 // 13h30 – 17h30
- Mercredi 09h00 – 12h30 // 13h30 – 17h30
- Jeudi 09h00 – 12h30 // 13h30 – 17h30
- Vendredi 09h00 – 12h30 // 13h30 – 17h00

b) Administratif

Lors de chaque arrivée, il est demandé au responsable du camp d'inscrire tous les enfants et accompagnateurs présents pendant le séjour sur une fiche séjour. Cette fiche est envoyée à la gendarmerie afin de les informer de la présence de mineurs au sein du P.A.J.

c) Animations

Une animation environnementale est offerte à chaque réservation d'un groupe de juillet à la première semaine d'Août. Elle est animée par l'Antenne nature de la MJC de Bernay.

d) Tarifs et mode de règlement

Le Conseil d'Administration du C.I.A.S vote les tarifs qui sont appliqués sur le P.A.J. Un titre est émis par l'Intercom à la fin du séjour et envoyé à la structure.

2 – Règles de vie

Les campeurs et les agents se doivent un respect mutuel.

a) Tenue et aspect des installations

Le PAJ comprend 2 sanitaires, 2 douches (filles et garçons) puis une zone de lavage avec un branchement électrique.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et l'aspect du P.A.J et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans la rivière. Les ordures, les déchets de toutes natures, les papiers doivent être emballés dans un sac plastique avant d'être déposés dans les poubelles.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches et de faire des plantations. Il n'est pas non plus permis de délimiter l'emplacement d'installations par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

b) Stationnement

Tout stationnement d'un véhicule est interdit sur le P.A.J ainsi que sur l'allée du CCRIL. Il est autorisé seulement lors du chargement et du déchargement du matériel. Tous les véhicules devront être stationnés sur le parking du CCRIL.

c) Bruit et silence

Les usagers du P.A.J sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner les voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23h et 8h.

d) Sécurité

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs accompagnateurs qui en ont la responsabilité.

Tous les feux sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, il est obligatoire d'aviser immédiatement le gestionnaire du P.A.J.

Les campeurs gardent la responsabilité de leur propre installation et doivent signaler aux responsables la présence de toute personne suspecte. Les usagers du P.A.J sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

3 – Assurance

Afin de vivre les activités et animations en toute tranquillité, le Point Accueil Jeunes exige à ces usagers de souscrire une assurance responsabilité civile avec bris de glace.

Fait à La Trinité de Réville, le (date)

Le Président



(Qualité)

Jean-Claude ROUSSELIN

(Prénom NOM)